

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DU TOURISME DES ETATS
MEMBRES DE L'UEMOA POUR L'EXAMEN DE PROJETS DE TEXTES
COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE TOURISME**

Ouagadougou, 07 décembre 2018

Lieu : Salle du Conseil des Ministres

Allocution du Pr Filiga Michel SAWADOGO

Commissaire chargé du Département du Développement Humain

Ouagadougou, le 07 décembre 2018

- **Monsieur le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat du Niger,**
- **Monsieur le Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso,**
- **Messieurs les représentants des Ministres,**
- **Monsieur le Commissaire chargé de l'industrie et de la promotion du secteur privé de la CEDEAO,**
- **Mesdames et Messieurs les Experts,**
- **Madame la représentante du Président de la Fédération des Organisations Patronales de l'Hôtellerie et du Tourisme de l'espace UEMOA,**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs, cadres et agents de la Commission de l'UEMOA,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Mes premières paroles sont naturellement pour vous souhaiter, au nom du Président de la Commission de l'UEMOA et à mon nom propre, une cordiale bienvenue au siège de la Commission et un bon séjour à Ouagadougou, terre d'accueil et d'hospitalité légendaires.

Nous avons malheureusement enregistré, seulement hier, l'annulation de la participation de plusieurs Ministres, du fait de contraintes spécifiques de dernières minutes. Qu'à cela ne tienne, ils ont désigné des représentants avec les pouvoirs requis pour se prononcer sur les différents points de l'ordre du jour.

Je voudrais saluer le Ministre **Ahmet BOTTO**, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat du Niger, qui nous fait l'honneur d'être là ce matin et qui a accepté de présider les travaux, en l'absence de son collègue du Bénin, qui assure la présidence du Conseil des Ministres en charge du Tourisme de l'UEMOA.

Je voudrais ensuite remercier **le Ministre Aboul Karim SANGO**, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso pour les efforts qu'il a consentis pour garantir le bon déroulement de nos travaux grâce aux excellentes conditions de travail mises à notre disposition.

Alors que je vous rencontre pour la première fois dans le cadre de mes fonctions de Commissaire de l'UEMOA en charge du tourisme, j'aimerais vous dire combien j'éprouve du plaisir à poursuivre, à vos côtés, le travail important réalisé par mes prédécesseurs pour faire adopter les documents de référence qui fondent l'action communautaire en matière de tourisme.

En mettant en place le Collège actuel des Commissaires de l'UEMOA, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont fixé le cap de notre action qui est «d'impulser et de coordonner l'intégration des économies des Etats membres en vue de créer un environnement favorable à la création de richesses pour un mieux-être des populations de l'espace UEMOA ».

Je voudrais, à cet égard, pouvoir compter sur votre soutien, pour qu'ensemble, nous puissions relever les nouveaux défis assignés à l'Union et faire en sorte que le secteur du tourisme puisse apporter sa pleine contribution au développement économique et social dans notre espace communautaire.

**Messieurs les Ministres et représentants,
Monsieur le Commissaire de la CEDEAO,**

L'UEMOA fêtera, le 10 janvier prochain, son jubilé d'argent.

Il y a en effet vingt-cinq ans, à Dakar, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont confié à la Commission de l'UEMOA, la mission d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et de politiques communes, afin de créer un marché commun entre les Etats membres.

Dans ce cadre, l'UEMOA a adopté en 2010, une Politique Commune du Tourisme, dont les orientations sont mises en œuvre à travers le Programme Régional, dénommé Programme Régional de Développement du Tourisme (PRD TOUR).

L'un des chantiers prioritaires de ce programme est l'harmonisation du cadre réglementaire des activités et des professions touristiques dans l'espace de l'Union.

En effet, malgré l'importance relative du tourisme dans le développement économique et social des Etats membres de l'UEMOA, le secteur touristique reste handicapé par la faiblesse de son cadre institutionnel et réglementaire. Les textes législatifs et réglementaires dans les Etats membres présentent des disparités importantes d'un Etat à un autre. Ces disparités concernent notamment :

- les modalités d'opérationnalisation des orientations de développement touristique ;
- les définitions, les nomenclatures et les classifications des établissements touristiques ;
- les conditions d'obtention des permis, des agréments et des autorisations de construction, d'aménagement et d'exploitation des établissements touristiques ;
- les modalités de contrôle des activités et des professions touristiques ;

- la fiscalité applicable au secteur touristique ; etc.

Dans le contexte de mise en œuvre d'une Politique commune du tourisme, de telles disparités devraient être atténuées, voire supprimées.

Tous les partenaires du secteur ont émis le vœu que soit harmonisé le cadre réglementaire du tourisme sur le territoire communautaire, en vue de créer des synergies, de promouvoir la mobilité intracommunautaire et de développer l'attractivité de la zone en termes d'investissement.

C'est dans cette optique que la Commission a fait réaliser une étude d'harmonisation du cadre réglementaire des activités et des professions touristiques dont les conclusions ont été validées en décembre 2014.

Cette étude a permis de faire un diagnostic du cadre institutionnel et réglementaire du tourisme dans les Etats membres de l'UEMOA et de proposer des textes communautaires harmonisés, applicables aux professions et aux activités touristiques dans l'espace de l'Union, en cohérence avec les objectifs de développement assignés au secteur.

Ces projets de textes comportent notamment une (01) Directive portant harmonisation des stratégies de développement touristique au sein de l'UEMOA ainsi que trois (03) Règlements relatifs aux professions et aux activités touristiques. Il s'agit notamment des avant-projets de :

- ✓ Règlement relatif aux **agences de voyages et de tourisme** au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Règlement relatif aux **établissements touristiques d'hébergement** au sein de l'UEMOA ;

- ✓ Règlement portant harmonisation des règles régissant la **profession de guide de tourisme** au sein de l'UEMOA.

Messieurs les Ministres et représentants,

Vous êtes donc conviés ce jour à examiner les textes législatifs et réglementaires devant régir les établissements d'hébergement touristiques, les agences de voyages, les autres établissements et les activités à caractère touristique dans les huit Etats membres de l'UEMOA.

Je ne doute point que les travaux permettront d'améliorer davantage la qualité des textes qui pourront être soumis l'année prochaine aux plus hautes instances de l'Union pour adoption.

Je suis convaincu, au regard des efforts importants que la Commission de l'UEMOA n'a cessé de déployer pour la réussite de la Politique Commune du Tourisme de l'UEMOA, que cette réunion permettra de franchir un pas supplémentaire dans la marche vers la création d'un environnement juridique harmonisé et rationalisé dans l'espace communautaire.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.